

Bulletin d'information n°3



Mot du Maire

Presqu'une année que le conseil municipal est élu et seulement un semestre qu'il œuvre au quotidien pour que le village puisse vivre paisiblement. Malgré la pandémie persistante, qui amenuise le contact entre les habitants, nous tentons de le maintenir en diffusant plus d'informations et en nous rendant disponibles en

cas de besoin. Ce n'est pas suffisant, mais nous devons être prudents dans notre intérêt en respectant les gestes barrières qui s'imposent à nous tous les jours. Nous espérons inlassablement que le printemps prochain soit propice à la libération de nos esprits avec le plaisir des retrouvailles non pas pour la galette traditionnelle mais pour déguster -pourquoi pas- la tourtière, une spécialité bien locale et dont certains d'entre vous auront le plaisir de nous faire partager la recette. Le Conseil Municipal tient au-delà des vœux déjà exprimés, à remercier les personnes qui ont été enchantées par la décoration installée dans le village pour les fêtes de fin d'année. Une marque d'attention qui ne nous laisse pas indifférent, puisque nous espérons faire mieux l'année prochaine avec la collaboration des habitants. Vous observerez qu'au-delà des informations administratives, nous essayons de vous présenter la vie sociale de St Martin-le-Redon, par la diffusion de portraits de quelques entreprises ou associations qui sont la preuve que notre village se veut être aussi dynamique que ses villages voisins malgré les difficultés économiques impactées par le COVID19. Nous vous invitons vivement à faire connaître vos activités qu'elles soient artistique, associative ou économique, et nous aurons le plaisir d'en parler dans les prochains bulletins d'informations. Pour l'heure, nous vous souhaitons une bonne lecture. Portez-vous bien et prenez soin de vous et votre entourage.

Kathe CAPMAS, Maire



**Horaires
d'ouverture de la
mairie : accueil
public le mardi
et vendredi de
14H à 17h**



Coordonnées

TEL : 05 65 36 58 09

**PORT : 07 88 53 61 88
stmartin-info@orange.fr**



**APPELS
D'urgences
Pompiers 18**

Gendarmes 17

SAMU 15

Actualités



Suite au passage du technicien, les cloches de l'église sonnent de nouveau à l'heure.



Depuis le 4 Janvier, 2021 notre adjoint technique Youssef Aït Oba assure le transport scolaire.



[st-martin-le-redon.jimdofree.com](http://www.st-martin-le-redon.jimdofree.com), le site est régulièrement actualisé, toutefois sa révision est prévue dans le courant de l'année.



<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription> (2021 année d'élection départementale et régionale).



Prochainement à la location : maison de ville de type T4, renseignements au 07.88.53.61.88



Il est rappelé à chacun sa responsabilité de veiller à la non-divagation de ses animaux de compagnie sous peine de sanction.



Dans le cadre de la préparation du PLUI et dans le souhait de préserver l'architecture locale nous vous invitons à nous communiquer les renseignements du petit patrimoine que vous souhaitez protéger à l'adresse suivante : stmartin-info@orange.fr



Le Chaudron du Redon

L'association a pour but de poser les bases d'une nouvelle économie hors-profit, autonome, relocalisée, régénérant du lien social et humain. Elle développe des projets reposant sur les valeurs de solidarité, d'entraide, de partage et de bienveillance. Parmi ces projets, le Jardin nourricier collectif regroupe une vingtaine de membres actifs qui consacrent chacun une demi-journée par semaine à l'auto-production de fruits et légumes sur un demi-hectare de terre que de généreux St Martinois nous prêtent. La Cuisine collective développe de nombreux ateliers de transformation de légumes, de fruits (ratatouille, lactofermentations, jus de pomme...), la fabrication de glace et de chocolat artisanal, etc. En ce début d'année 2021, le *Chaudron du Redon* a dépassé la centaine d'adhérents et prévoit plusieurs partenariats inter-associatifs avec "*Ensemble maintenant*" (accueil de personnes handicapées) et "*Oxygraine*" (échange de semences et de plants). Claude



L'association des chasseurs propriétaires de Saint Martin le Redon compte aujourd'hui 11 chasseurs qui s'articulent autour d'un bureau. Son fonctionnement est le fruit de la subvention de la Mairie, de la vente de cartes de chasse aux chasseurs et de l'organisation de manifestations comme le repas annuel de la société et commençons à réaliser la confection et vente de pâtés. D'un point de vue loisir et repeuplement, nous réalisons 5 lâchers de 10 perdreaux, 10 faisans de septembre à décembre. En ce qui concerne la régulation de gros gibier et pour des raisons d'efficacité, celle-ci se fait en partenariat avec les associations de chasse de Cavagnac et de Fumel. Chaque

année, une cinquantaine de sangliers est ainsi prélevée sur les 3 associations et 15 chevreuils sur la commune de Saint Martin le Redon. Le président Gaëtan Perin.

Activité Professionnelle



La pisciculture du Moulin de Guiral, ferme aquacole locale, vous propose du poisson entier fraîchement pêché ou conditionné sous vide sur commande (truite portions, pavé de truite, filet frais). Mais également des produits transformés comme la truite fumée, ou gravlax, en filet entier ou tranché à la main par 100g ou 200g conditionné sous vide. N'hésitez pas à venir nous voir et à téléphoner pour commander au 06 79 84 89 34 / mail : pisciculture.guiral@orange.fr

Bouysset I La belle vie Depuis trois ans nous vivons heureux à Saint Martin le Redon. De nombreux villageois savent déjà où nous trouver pour une pizza, une tasse de café, un déjeuner, cosy en terrasse, jouer à la pétanque ou au golf. Cette année, une nouvelle activité sera ajoutée sur notre site! C'est une surprise, qui fera plaisir à tout le monde... Malheureusement le restaurant restera fermé pour le moment (COVID). Mais nous faisons des plats à emporter sur commande. Pizza à emporter tous les jours! Commandez au 05 65 30 34 00 À bientôt, Erik et Eugénie



Corinne Monlouis : Sophrologue, praticienne Shiatsu, Magnétiseuse a ouvert son cabinet de soins à l'ancienne école du village. Qu'est ce que la sophrologie? C'est un accompagnement durant des périodes de changement, de transition, aussi pour dispenser des soins pour des douleurs chroniques, articulaires, musculaires et des massages pour le bien être. Rendez-vous et renseignements au 06 16 68 25 13.



Vos travaux de rénovation vous permettent de réaliser un gain énergétique ? Vous pouvez bénéficier de la prime Habiter Mieux

Renseignez-vous pour être bien conseillé :

sur le site : **anah.fr**

ou par téléphone au :

0 806 703 803

Faites vos demandes d'aides sur :

monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !



juin 2020 - © Agence nationale de l'habitat - Reproduction Anah Logis



Votre logement a besoin d'être rénové ? Il présente des risques pour votre santé ou votre sécurité ?

L'Anah vous aide à financer vos travaux de rénovation

Quels travaux peuvent être aidés ?

Pour vous sentir mieux chez vous...

il s'agit de travaux permettant de mettre en sécurité votre logement.

Par exemple :

- La rénovation du réseau d'eau, d'électricité ou de gaz
- Le remplacement de la toiture ou le confortement de fondations
- Les conditions : si votre logement a fait l'objet d'un arrêté de salubrité ou de péril ou si un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel qualifié certifie l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation importante...

Quel montant d'aide ?

Jusqu'à 50 % du montant des travaux HT

L'aide est de :

→ 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre collectivité qui peut parfois abonder les aides (commune, EPCI, département, région...)

Un exemple : le projet responsable d'Isabelle et José

« Lorsque nous avons emménagé il y a 3 ans, nous savions que le toit n'était pas étanche. Mais le temps et l'argent nous ont manqué pour entreprendre des travaux. L'été dernier, d'importantes fuites sont apparues à l'étage : stopper ces infiltrations devenait urgent ! Nous nous sommes donc décidés à refaire la toiture. Maintenant, plus d'infiltration en cas de pluie : nous vivons dans un logement bien plus sûr. »



Ces travaux de rénovation de la toiture ont coûté 11 570 € dont 5 785 € d'aide de l'Anah

50 %** du montant HT des travaux couverts par l'aide de l'Anah

** HT, Acquisition et non d'œuvre comprises

** selon les conditions de ressources

Votre logement est très dégradé ? Il présente des risques pour votre santé ou votre sécurité ?

L'Anah vous aide à financer vos travaux de réhabilitation

Quels travaux peuvent être aidés ?

Pour vous changer la vie...

il s'agit de travaux très conséquents permettant de réhabiliter votre logement, de le rendre habitable et sûr (toiture, installation électrique, isolation, salle d'eau, sanitaires...)

Par exemple :

Si votre logement a fait l'objet d'un arrêté de salubrité ou de péril ou si un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel qualifié certifie l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation très importante...

Quel montant d'aide ?

Jusqu'à 50 % du montant des travaux HT

L'aide est de :

→ 25 000 € maximum en fonction de vos ressources.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre collectivité qui peut parfois abonder les aides (commune, EPCI, département, région...)

Un exemple : la réhabilitation durable de la maison d'Éric et Maëllis

« En emménageant d'urgence dans la vieille maison de ma grand-mère, nous nous sommes retrouvés dans une situation très précaire : humidité, douche inutilisable, chauffages d'appoint... On m'a alerté sur les risques d'incendie du système électrique, ce qui a fini par me convaincre de rapidement engager des travaux. Il a fallu isoler les murs et le plancher, rénover le système électrique et le réseau d'eau, mettre le chauffage dans toutes les pièces. Maintenant, nous sommes sereins et nous pouvons enfin vivre normalement, en toute sécurité. »



L'ensemble de ces travaux a coûté

43 600 € dont

21 800 € d'aide de l'Anah

- rénovation complète du réseau d'électricité avec chauffage
- isolation complète du réseau d'eau potable
- isolation (murs, plancher), renouvellement de la façade

50%** du montant HT des travaux couverts par l'aide de l'Anah

** HT, Acquisition et non d'œuvre comprises

** selon les conditions de ressources



Vos travaux de réhabilitation vous permettent de réaliser un gain énergétique ? Vous pouvez également bénéficier de la prime Habiter Mieux

Renseignez-vous pour être bien conseillé :

sur le site : **anah.fr**

ou par téléphone au :

0 806 703 803

Faites vos demandes d'aides sur :

monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !



juin 2020 - © Agence nationale de l'habitat - Reproduction Anah Logis

Informations

NOTICE D'INFORMATION A joindre à votre demande d'aide*

Nom, nom d'usage, prénoms du demandeur	Date, lieu, département et pays de naissance
Adresse de la résidence principale	Coordonnées téléphoniques
	Messagerie électronique

Vérifiez vos conditions d'éligibilité

	Rayer la mention inutile	
	Oui	Non
J'occupe mon habitation au titre de ma résidence principale.		
Le bâtiment a été achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 et il était couvert par un contrat d'assurance en 2018.		
Je suis éligible aux aides de l'agence Nationale de l'Habitat (ANAH) du fait de mon niveau de revenus. https://www.anah.fr		
Les dommages causés à mon habitation sont structurels sur le gros œuvre en raison des déformations du sous-sol ou des terrains avoisinant le bâtiment, occasionnés par le phénomène de retrait gonflement des argiles. Les travaux pris en charge correspondent à la reprise en sous-œuvre totale ou partielle et aux réparations des dommages sur la partie gros œuvre du bâtiment.		

J'atteste ne présenter qu'une seule demande pour mon logement et je reconnais sur l'honneur l'exactitude des informations transmises. En cas de non respect des conditions ayant conduit à l'attribution de l'aide ou de l'obligation de transmission des justificatifs de l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans à compter de la notification de l'aide, le reversement de tout ou partie des sommes perçues est exigé.

Le représentant de l'Etat dans le département peut faire réaliser tout contrôle nécessaire à la vérification du respect, par le demandeur, des dispositions relatives au versement de l'aide.

Nom, prénom :

Date :

Signature :

* Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

SECHERESSE ET REHYDRATATION DES SOLS ANNEE 2018



Dispositif exceptionnel de soutien aux propriétaires d'habitations affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018.

Décret n°2020-1423 du 19 novembre 2020



Conditions d'éligibilité

Pour avoir accès à cette aide, l'habitation doit :

- être la résidence principale à la date des travaux
- être achevée depuis 10 ans au moins à la date du 31 décembre 2017
- avoir été couverte en 2018 par un contrat d'assurance
- se situer dans l'une des 28 communes éligibles et en zone d'aléa moyen ou fort retrait-gonflement d'argiles. S'informer sur www.georisques.gouv.fr Ou se renseigner auprès de sa mairie.

Les dommages doivent être :

- structurels dus aux déformations du sous-sol ou du sol avoisinant.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande d'aide

La personne concernée doit :

- être propriétaire du logement
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide publique pour les mêmes dommages de 2018.
- disposer d'un niveau annuel maximal de revenus correspondant à la grille ci-dessous.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (K)	Ménages aux ressources modestes (K)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

Document modifié pour la DDT du Lot - Unité communication 12/2020

La demande

Une fois les documents réunis, vous les transmettez par voie électronique à l'adresse :

ddt-sgsvd@lot.gouv.fr

ou par courrier à :
Direction Départementale
des Territoires du Lot
Service SGSVD

127, quai Cavaignac
46009 cedex Cahors

Le dossier devra être déposé avant le

28 février 2021

Il en sera accusé réception.

Une réponse vous sera donnée dans les trois mois suivant la date du dépôt du dossier.

L'aide ne pourra pas excéder **15 000 €** pour les ménages très modestes et **10 000 €** pour les ménages modestes.

Pièces à joindre au dossier

- La notice figurant au dos du présent document, à renvoyer dûment complétée.
- Un descriptif du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo correspondant.
- Une copie du dernier avis d'imposition.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Deux devis d'évaluation des travaux et / ou prestations nécessaires aux reprises du sous-œuvre partielles ou totales et des réparations des dommages subis sur le gros œuvre du bâtiment.
- Documents attestant de la propriété et de l'occupation du logement.
 - Une attestation d'assurance du logement concerné pour 2018.
 - Une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le logement ou tout autre document justifiant de la propriété du bien.
 - Une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale.
- Le numéro de permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017, ou tout élément permettant à d'établir cette ancienneté (par exemple : avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière antérieur à 2008, acte authentique dans le cas d'achat, etc.)
- ▶ Le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou une facture liée au logement temporaire du fait du sinistre.

28/02
2021

28/06
2021

2 ans maximum

05
2023

Date limite du dépôt des dossiers à la DDT du Lot

Une réponse sera donnée avant cette date

Les bénéficiaires ont 2 ans pour effectuer les travaux

L'aide sera versée à la fin des travaux

Jeux

Mots Mêlés à thème

H	W	J	P	F	Ç	Z	R	H	B	N	G
F	C	R	A	R	O	I	N	L	A	U	H
E	O	O	T	A	O	R	E	N	A	R	D
T	U	U	E	N	P	T	L	T	I	T	J
E	R	L	Q	G	T	O	W	U	L	R	A
F	O	E	P	I	P	H	A	N	I	E	N
A	N	L	Ç	P	Q	M	M	T	R	I	V
M	N	A	G	A	L	E	T	T	E	N	I
I	E	R	O	N	F	E	V	E	M	E	E
L	G	O	S	E	E	C	B	C	E	H	R
L	A	I	U	Z	T	L	B	R	Ç	B	S
E	B	S	A	V	P	A	R	T	A	G	E



ROI
REINE
COURONNE
FEVE
GALETTE

EPIPHANIE
FETE
RENARD
ROULE
JANVIER

ROIS
FRANGIPANE
PARTAGE
FAMILLE
PATE



Sudokus

2	1	3	5	9	7		6	
7		6		8	1	3	2	5
	5	4	3		6	9	1	7
9	4	2	6		8	7		
6	3		1	7			4	2
1	7	8	2	3	4	5	9	6
5	6	1	8		3		7	9
3		9	7	6	2	1	5	
	2	7		1	5	6	8	3

	9	6	1		8	5	4	
5		4		6	2	3	8	7
2	3		7	4		9		1
6	4	3		7	9	8	1	
	8		3		4	6	7	9
9		5	8	1		4	2	3
	2	9		8	1			6
8		7	5		3		9	4
4	5		6	9	7	2	3	

La galette des rois

C*mon!
etiquette!



C'EST MOI LE ROI!

1 Étalez la 1ère pâte feuilletée et piquez-la



x2

2 Mélangez tous les ingrédients



200g de poudre d'amandes

150g de sucre

100g de beurre mou

3 Versez le mélange sur la pâte
Mettez la fève sur le côté



ASTUCE

Percez des petits trous dessus avant la cuisson pour ne pas que la galette gonfle et se dessèche.

4 Refermez la galette avec la 2ème pâte
Collez les bords avec une fourchette
Dorez avec un jaune d'oeuf



Thermostat 6 (180°)
Cuisson 30 à 40min



www.c-monetiquette.fr